

Domaine Santé

Filière Technique en radiologie médicale

Professionalisation et Travail de Bachelor 2

1. Caractéristiques du module

Code : S.RM.SO371.2382.F.13

Degré d'études : Bachelor Master

Année académique : 2019-2020

Année d'études : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}

Crédits ECTS : 6

Type : Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module optionnel
 Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 25 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 15 juillet 2014

Catégorie : Module principal Core course Module lié au module principal Related course Module facultatif ou complémentaire Minor course

Niveau : Module de base Module d'approfondissement Module avancé

Statut didactique : Module type M1 Module type M2 Module type M3

Organisation temporelle : Module sur 1 semestre Semestre d'automne
 Module sur 2 semestres Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : Français Allemand Anglais

2. Prérequis

Avoir validé tous les modules théoriques de la 1^{ère} année Bsc et la FP 1 Avoir suivi le/les modules Pas de prérequis
 Autres :

3. Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

Rôles majeurs exercés (Référence : Frank, J.R. (2005). *Le Cadre des compétences des médecins CanMEDS. L'excellence des normes, des médecins et des soins*. Ottawa : Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada)

Rôle d'expert Rôle de manager Rôle d'apprenant et de formateur
 Rôle de communicateur Rôle de promoteur de la santé Rôle de professionnel
 Rôle de collaborateur

Compétences principales visées (Référence: Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses (KFH). (2009). *Projet compétences finales pour les professions de la santé HES [Rapport final]*)

Objectifs généraux du module

- S'initier à la construction d'une problématique et définir des objectifs de recherche en lien avec la pratique professionnelle
- S'initier à l'opérationnalisation d'une étude, en choisissant une méthode et des outils appropriés
- Concernant « INTERPROFESSIONNALITE BSc2 », consulter le descriptif en annexe
- Les objectifs d'apprentissages sont décrits dans les syllabus respectifs.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Les contenus d'enseignement et les productions attendus sont décrits dans les syllabus respectifs.

Exigences de fréquentation :

- Pour les modalités pédagogiques suivantes, la présence ainsi que la participation sont obligatoires à 100% : pratiques simulées, ateliers d'habiletés cliniques et cours pratiques. Le non-respect de cette exigence sera sanctionné par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation. L'étudiant-e obtient la note F.
- Pour les autres modalités pédagogiques, un taux de présence inférieur à 80% et/ou une participation jugée insuffisante ou inadéquate sont sanctionnés par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation. L'étudiant-e obtient la note F. Pour les absences sur motif valable, les modalités de rattrapages seront à définir par le responsable du module.

Haute école de santé
Genève

- **Concernant « INTERPROFESSIONNALITE BSc2 » :**
Présence obligatoire à 100% aux séances de travail en groupes fixées avec les tuteurs. Toute absence doit être justifiée. Les absences sans motif valable au sens de l'article 14 du règlement d'études entraînent une sanction portant sur la note du travail (décrit sous le point 5 B ci-dessous). Les pratiques simulées interprofessionnelles et leur préparation font l'objet d'une validation du professionnalisme et de la présence. Les absences sans motif valable au sens de l'article 14 du règlement d'études entraînent l'obligation de rendre un travail complémentaire individuel. Pour les absences sur motif valable, les modalités de rattrapage seront définies par le responsable du module.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- A. Professionnalisation et Travail de Bachelor 2 :** un travail écrit produit en groupes rendant compte du **projet de travail de bachelor** (selon consignes), rendu au plus tard le vendredi de la semaine 26 (sauf situation exceptionnelle).
- B. « INTERPROFESSIONNALITE BSc2 » :** Un travail écrit produit en groupes rendant compte du projet, rendu au plus tard le vendredi de la semaine 21 (sauf situation exceptionnelle).
L'étudiant-e qui par son comportement inadéquat ou un manque d'implication ne répond pas aux critères minimaux en terme de dynamique de groupe (cf grille de validation du travail de groupe interprofessionnel) ne valide pas le travail et doit présenter un travail complémentaire.

La validation du module Professionnalisation et Travail de Bachelor 2 (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante. Le module est validé si l'étudiant-e obtient la qualification « Acquis » pour la partie A, ainsi que s'il obtient une note ECTS suffisante pour la partie B.

Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 ci-dessus doivent être satisfaites.

La note finale du module correspond à la note obtenue pour la partie B.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

Remédiation possible en cas de note Fx au module Pas de remédiation

- Modalités : à définir
- Période : à définir

La remédiation peut porter soit sur la partie A (voir au point 5) soit sur la partie B (voir au point 5) soit sur les deux. Si elle porte sur la partie B, un complément écrit portant sur les lacunes sera demandé.

En cas de réussite, elle permet à l'étudiant-e d'obtenir la qualification « Acquis » pour la partie A ou la note E à la partie B.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant-e obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

- Modalités : à définir
- Période: à définir

En cas de répétition du module, les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

- Une bibliographie sera présentée aux étudiant-e-s au début du module et complétée durant le module.
- Elle figure dans le syllabus

8. Responsable du module et enseignants

Responsable du module : J. Schmid

Enseignante référente « INTERPROFESSIONNALITE BSc2 » : S. Ardizzone

Enseignants :

- Ils sont nommés dans le syllabus

INTERPROFESSIONNALITE BSc2

9. Acquis de formation

Rôles majeurs exercés (adaptés selon CanMEDS, Ottawa 2005)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Rôle d'expert | <input checked="" type="checkbox"/> Rôle de promoteur de la santé |
| <input checked="" type="checkbox"/> Rôle de communicateur | <input type="checkbox"/> Rôle d'apprenant et de formateur |
| <input checked="" type="checkbox"/> Rôle de collaborateur | <input checked="" type="checkbox"/> Rôle de professionnel |
| <input checked="" type="checkbox"/> Rôle de manager | |

Compétences principales visées (KFH, compétences finales pour les professions de la santé HES, 2009)

- Connaître les déterminants qui maintiennent et favorisent la santé individuelle et de la population et initier des mesures qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie.
- Assumer la responsabilité pour leurs actes et reconnaître et respecter leurs propres limites.
- Démontrer un engagement envers les individus, la société et l'environnement par une pratique respectueuse de l'éthique et respecter le droit à l'autodétermination des personnes.
- Pratiquer de manière autonome sur la base d'une évaluation professionnelle.
- Chercher activement la collaboration interprofessionnelle et la coopération avec les autres acteurs du système de soins.
- Conduire une relation professionnelle appropriée envers les personnes et leur entourage et les conseiller de manière appropriée.

Objectifs généraux du sous-module

- Mener une démarche de projet dans le cadre de la santé communautaire
- Identifier les facteurs de maintien de la santé et fournir des prestations adéquates dans la pratiques professionnelles
- Analyser, planifier et évaluer un projet en santé, en se basant sur des données probantes
- Exercer son action dans les limites du cadre légal et déontologique
- Partager ses pratiques professionnelles en délimitant les rôles et responsabilités de chacun
- Identifier et prendre en compte les enjeux éthiques dans un contexte professionnel
- Chercher activement la collaboration interprofessionnelle et construire une relation professionnelle appropriée avec les professionnels et partenaires impliqués, les patients et les proches
- Partager les raisonnements cliniques en recueillant, analysant et partageant les données pertinentes pour une prise en charge/intervention interprofessionnelle.
- Négocier en équipe les objectifs de prise en charge/intervention
- Exercer une méthode de communication structurée
- Intégrer dans sa démarche les représentations des publics visés (groupe populationnel, patient, proche aidant..)



10. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Raisonnement clinique, différences et similitudes
- Outils de communication structurée (TeamSTEPPS®)
- Notions de leadership
- Priorités et notions de risque
- Information et consentement éclairé

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Pratiques simulées
- Lectures préparatoires/TBL

11. Modalités d'évaluation et de validation

Se référer au point 5, page 2

12. Modalités de remédiation et de répétition

Se référer au point 6, page 2

13. Bibliographie principale

- Novartis Foundation for Sustainable Development (2013). Project management handbook A working tool for project managers. Basel : Novartis Campus.
- Morestin, F. et Castonguay, J. (2013). *Construire le modèle logique d'une politique publique favorable à la santé : pourquoi et comment?* Montréal, Québec : Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé.
- Agency for Healthcare Research and Quality. (2018). TeamSTEPPS®: National Implementation. Accès : <http://teamstepps.ahrq.gov/>
- Promotion Santé Suisse. Promotion de la santé et prévention: évaluer l'efficacité des mesures. Feuille d'information 26. Novembre 2017.
- Promotion Santé Suisse. Evaluation des effets des interventions: guide pour le domaine du poids corporel sain. Document de travail 31. Janvier 2015.
- Plateforme Quint-Essenz. <https://www.quint-essenz.ch> (Ressources théoriques, outil de gestion de projet, communauté)
- Centers for Disease Control and Prevention: A Framework for Program Evaluation. <https://www.cdc.gov/eval/framework/index.htm>
- Broussaille A. Champagne F, Contandriopoulos A-P, Hartz Z. L'évaluation: concepts et méthodes. Les Presses de l'Université de Montréal. 2e édition. 2011.

La bibliographie complète se trouve sur la plateforme Moodle.

14. Responsable de la formation IP

Mme Patricia Picchiottino

Une liste des intervenants et des tuteurs sera remise à l'ouverture du module.

